



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-87/1-PT

Date : 6 octobre 2008

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Devant : M. le Juge Frederik Harhoff, juge de la mise en état

Assistée de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 6 octobre 2008

LE PROCUREUR

c/

VLASTIMIR ĐORĐEVIĆ

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Bureau du Procureur

M. Chester Stamp
M^{me} Daniela Kravetz
M. Matthias Neuner

M^{me} Priya Gopalan
M^{me} Silvia D'Ascoli

Les Conseils de l'Accusé

M. Dragoljub Đorđević
M. Veljko Đurđić

NOUS, Frederik Harhoff, Juge du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

AYANT ÉTÉ DÉSIGNÉ, en application de l'article 65 *ter* du Règlement de procédure et de preuve (le « Règlement »), juge de la mise en état en l'espèce par ordonnance du Président de la Chambre de première instance III en date du 22 juin 2007¹,

ATTENDU qu'en application de l'article 65 *bis* A) du Règlement, « [u]ne Chambre de première instance ou un Juge de première instance convoque une conférence de mise en état dans les cent vingt jours de la comparution initiale de l'accusé, puis tous les cent vingt jours au moins »,

ATTENDU qu'une conférence de mise en état s'est tenue en l'espèce le 20 juin 2008²,

EN APPLICATION des articles 54 et 65 *bis* du Règlement,

FIXONS la tenue d'une conférence de mise en état au vendredi 17 octobre 2008 à 10 heures dans la salle d'audience II.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le juge de la mise en état

/signé/

Frederik Harhoff

Le 6 octobre 2008
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal international]

¹ Ordonnance portant sur la composition d'un collège de la Chambre de première instance et la nomination d'un juge de mise en état, rendue par le Président, le 22 juin 2007, p. 3 ; voir aussi Ordonnance portant affectation de juges *ad litem* pour la mise en état, rendue par le Président, le 21 juin 2007 ; *Order Assigning a Case to a Trial Chamber*, rendue par le Vice-Président, le 18 juin 2007.

² *Le Procureur c/ Vlastimir Đorđević*, compte rendu d'audience de la conférence de mise en état du 20 juin 2008.